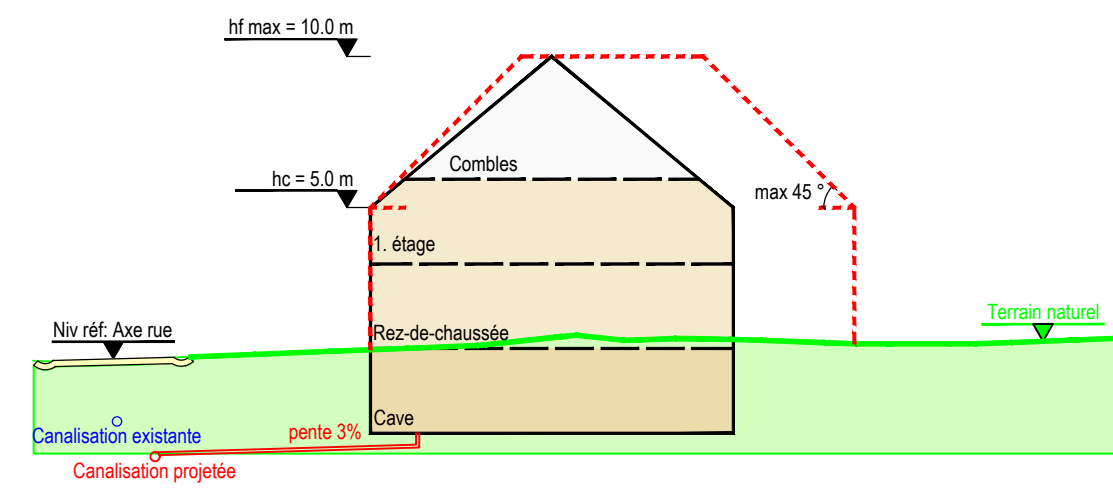


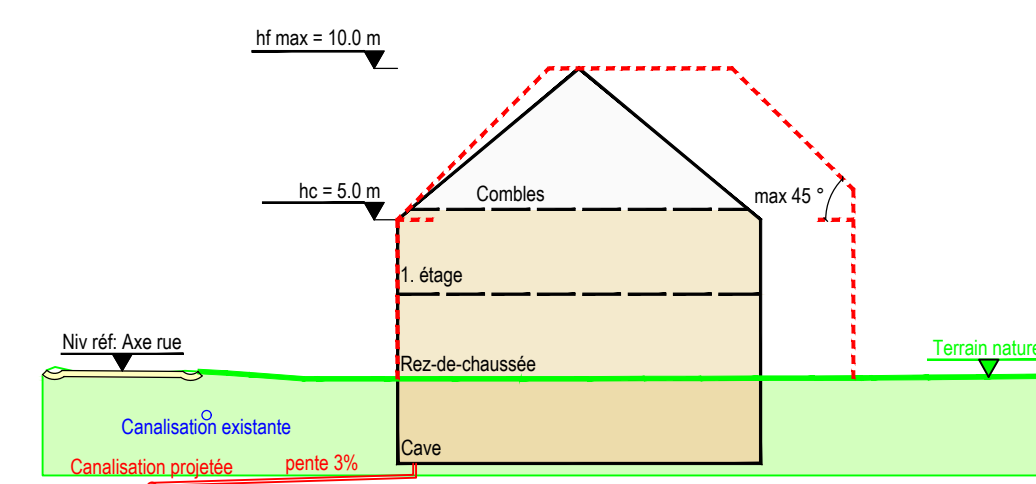


pour les lots 1 à 5	
Secteur faible densité	II
0.3	0.8
mi	12

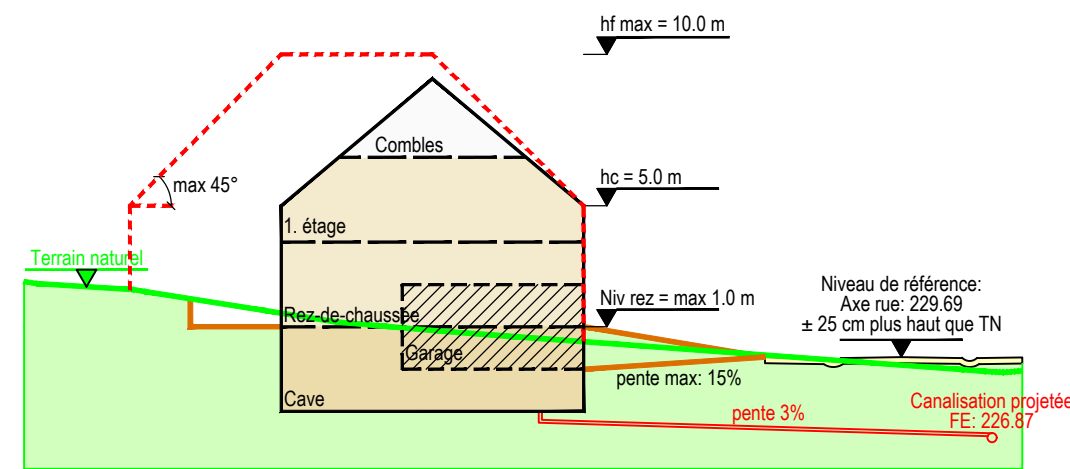
Coupe A (1:250) [pas concernée par la modification]



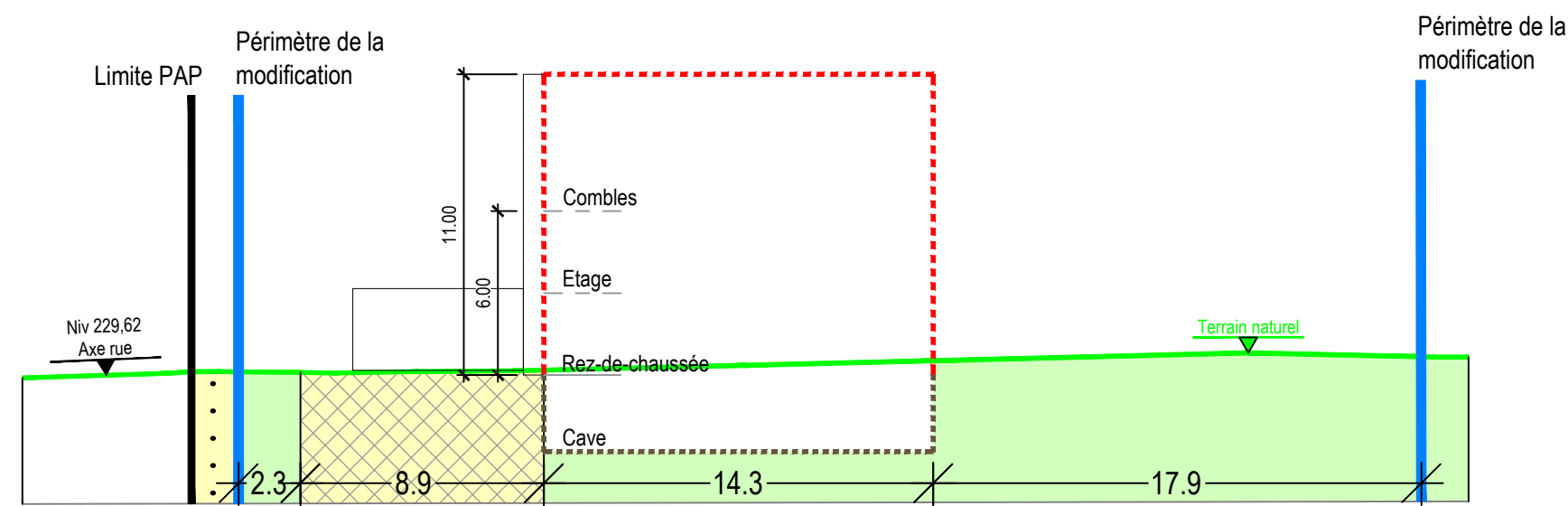
Coupe B (1:250) [pas concernée par la modification]



Coupe C et D (1:250) [pas concernée par la modification]



Coupe E (1:250) [coupe rajoutée dans le cadre de la modification]



Légende

Le plan d'aménagement particulier au lieu-dit "an der Gaessel" est soumis à la zone (au secteur) d'habitation de faible densité du PAVG de Fouchren - voir également la partie écrite du PAVG.

Délimitation du PAP (40.53 a = 100 %)

Nombre d'étages pleines:

- II limite supérieure
- I-II limite inférieure et supérieure
- ⊙ obligatoire

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de 5.0 m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faite de 10.0 m

Types et dispositions des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bandes

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites maximales de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minimales de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles:

- numéro lot
- 497 a surface du lot
- optimisation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- lots privés constructibles
- terrains dédiés à la commune (47.4 a = 11.79 %)
- chemin communal

Degré de mixité des fonctions:

- pourcentage minimal de logements par immeuble
- pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- EVP- espaces vert public (1.04 a = 2.57 %)
- EVP- espaces vert privé
- ADJ- aire de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées / arbre à haute tige
- arbre à conserver

Voies de circulation:

- raes (0.11 a = 0.27 %)
- aires de stationnement / emplacement publics (0.55 a = 1.36 %)
- chemins piétonniers, "voies cyclables"

Forme de toiture:

- orientation du faite
- tp toiture plate
- t2 toiture à 2 versants, max 45°
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées
- accès au garage

Le plan ne vaut pas "PLAN à FACTE"

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Indications supplémentaires:

- perimètre de la modification de la partie graphique
- cote à titre indicatif
- indications des coupes

Commune de Tandel
Plan d'aménagement particulier
 "an der Gaessel" à Bettel

Maitre de l'ouvrage:
 Lex Nicolay
 13a, Promenade de la Sûre
 L-9283 Diekirch



ZB ZEYEN BAUMANN

URBANISME
 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 ENVIRONNEMENT
 GENIE CIVIL

Partie graphique

Zeyen+Baumann sàrl
 9, rue de Steinsel
 L-7234 Bereldange

T+352 33 02 04
 F+352 33 28 96
 www.zeyenbaumann.lu

échelle 1:250; 1:500

août 2024

PAP approuvé / en vigueur

Référence: 15096/126c
 Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
 Luxembourg, le 26.06.2009
 Le Ministre de l'Intérieur
 et de l'Aménagement du Territoire,
 Jean-Marie HALSDORF

Modification sur la base de l'avis du Ministre de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire en date du 2 février 2009

Familles PETRY
 5, rue Gaessel L-9452 Bettel

Famille EISCHEN-SIEBENALLER
 24, rue de l'Eglise L-9452 Bettel

Plan d'aménagement particulier et plan directeur au lieu-dit "an der Gaessel" à Bettel, Commune de Tandel (Fouchren)

Plan d'urbanisation et des prescriptions dimensionnelles

ZEYEN BAUMANN
 Aménageurs-Urbanistes
 Ingénieurs-conseils
 Bereldange

Echelle 1:500
 Septembre 2008

Plan No: 06